



Déclaration FCPE

Conseil national de l'enseignement agricole du 3 avril 2024

Monsieur le Président,

Mesdames et messieurs les membres du Conseil,

La FCPE a une solution choc pour relever le défi du renouvellement des générations en agriculture d'ici 2030 : laisser le choix de l'enseignement agricole public ! La rupture d'égalité entre les territoires doit s'arrêter ici et maintenant. La FCPE ne se réjouit pas des effectifs 2023-2024 dans l'enseignement agricole public. La moyenne nationale de 0.9 % d'augmentation des effectifs, c'est l'arbre qui cache la forêt. Si l'on regarde de plus près les chiffres du public par région, la baisse des élèves en Bourgogne-France comté, en Bretagne en Centre-Val de Loire, en Corse, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, en Nouvelle Aquitaine et en Pays de la Loire est préoccupante, dans un contexte où il faudrait que de nombreux élèves s'orientent massivement vers la voie agricole.

Deuxième solution, pour accompagner le nécessaire renouvellement d'un tiers des agriculteurs d'ici 6 ans : prendre en compte les aspirations des jeunes et proposer des alternatives au modèle productiviste. Nos élèves doivent pouvoir accéder à des formations agricoles gratuites, qui prennent réellement en compte les défis climatiques, environnementaux et sociétaux. Pour nombres de familles éloignées du monde agricole, la formation professionnelle se limite à la production animale et les cultures. La diversité des formations est peu mise en avant, alors qu'elle permettrait d'attirer les jeunes vers les métiers du vivant. Et cela ne pourra pas se faire sans donner les moyens à l'enseignement agricole public, pour innover en matière de transition agroécologique.

Comme la quasi-totalité des organisations syndicales et représentations, la FCPE s'est prononcée contre les mesures du « choc des savoirs » lors du Conseil supérieur de l'éducation du 8 février 2024. La FCPE tient à alerter les membres du CNEA sur 2 mesures qui vont s'appliquer aux lycées agricoles : l'instauration d'une « prépa seconde » et l'obligation d'avoir son DBN pour accéder au lycée général, technologique et professionnel (sauf pour les CAP agricoles). La FCPE refuse le tri social des élèves aux portes du lycée et s'inquiète sur l'articulation avec les spécificités de l'enseignement agricole. Il est par ailleurs à craindre que cette « prépa seconde » ne devienne une classe de relégation n'ayant pas vocation à permettre la poursuite d'études et pousse les élèves vers un apprentissage forcé.

L'échec au DNB concernerait environ 8000 élèves pour la voie générale et technologique et 47 000 en voie professionnelle (chiffres MEN 2022). Selon le ministère, 80% des élèves qui passent en seconde sans le DNB décrochent par la suite. Les élèves les plus en difficulté effectueront une année de scolarité supplémentaire, sur la base d'un socle d'enseignement fondamentaux réduit, ce qui ne les aidera pas à progresser. Ces dispositions sont vexatoires et ne donneront pas envie de mieux réussir. Nous savons tous que l'enseignement agricole accueille déjà chaque année de nombreux élèves en difficulté, alors comment cette mesure va-t-elle se mettre en place ? Quelles seront les dotations aux établissements publics agricoles pour intégrer cette nouvelle classe ?

L'empilement des dispositifs sera peu lisible par les familles : selon que l'élève soit admis ou non en classe de seconde et selon qu'il ait eu ou non son DNB, soit il redoublera sa troisième soit il ira en prépa seconde. Alors que dans les deux cas, l'objectif est théoriquement le même : consolider les acquis pour la suite de la scolarité.

Malgré l'existence d'une grille horaire hebdomadaire, la « prépa seconde » ne dispose pas de programmes qui lui soient propres. Selon le ministère, la base est le programme de 3e. Pour autant, le contenu des enseignements est flou. Les enseignements méthodologiques et préparatoires à la suite du parcours seront différenciés selon que l'élève se destine à la voie professionnelle ou à la voie générale et technologique : quid en cas de souhait de réorientation à l'issue de la « prépa seconde » ? Il sera très difficile voire impossible pour un élève orienté en seconde professionnelle de se réorienter vers la voie générale.

Enfin, la remise d'une attestation en fin de prépa seconde, sans qu'il ne soit prévu de faire repasser le DNB aux élèves est incompréhensible. Le ministère, interrogé à ce sujet, a indiqué qu'il existait toujours la possibilité de repasser le DNB en candidat individuel : cette réponse n'est pas acceptable.

Nous voulons terminer en illustrant par l'expérience de l'une de nos adhérentes les conséquences qu'entraînent les inégalités structurelles de l'offre de formation publique agricole par le parcours de son fils Nael. Nael est déterminé à devenir éleveur de vaches laitières. Il n'a pas baissé les bras, il a trouvé des stages, il a éprouvé la réalité du métier aux côtés d'agriculteurs. Il n'a pas ménagé ses efforts ni pour rechercher un établissement avec ou sans internat. Le résultat aujourd'hui est que ce jeune va faire un bac pro CGEA Grandes cultures par dépit. C'est l'offre inégalitaire de formation régionale de l'enseignement agricole public qui a eu raison de son choix. A quand un véritable plan de formation pour offrir un accès égalitaire à des formations choisies dans l'enseignement agricole public ?

La première fédération de parents d'élèves défendra toujours l'intérêt supérieur des élèves et le service public d'éducation.